

**PIERRE BESNARD**

-----

# **LE MONDE NOUVEAU**

**SON PLAN, SA CONSTITUTION, SON FONCTIONNEMENT**

-----

*Toute l'économie aux syndicats!*

*Toute l'administration sociale aux communes!*

-----

***Avertissement:***

Cet ouvrage est consacré au développement de la troisième partie de mon livre: «*Les Syndicats ouvriers et la Révolution sociale*».

Le lecteur ne sera donc pas étonné de retrouver, dans les pages qui vont suivre, de nombreuses idées déjà formulées, des principes d'organisation déjà indiqués, des descriptions qui lui sont familières.

Mais tous ces sujets, dont il est inutile de souligner en ce moment l'importance, n'avaient été qu'effleurés. Il convenait de les approfondir, de démontrer que le système esquissé représentait vraiment, complété, quelque «*chose de nouveau*», comme le désirent ardemment tous ceux qui veulent que «*ça change*» et ne savent encore comment exprimer leur pensée et leur volonté, de façon précise et nette.

A la demande de nombreux lecteurs et camarades, j'écris donc ce second ouvrage et je le consacre à l'examen des tâches constructives révolutionnaires.

Les buts, les attributions et le fonctionnement de l'organisation économique, administrative, sociale et juridique du «*Monde nouveau*» sont exposés aussi minutieusement que possible.

Neuf plans et un Projet de Constitution appuient les démonstrations et les complètent.

Ayant la conviction que ce travail est nécessaire, je l'entreprends avec joie.

**Pierre BESNARD.**

## **PRÉFACE:**

### **DOIT-ON DRESSER LE PLAN CONSTRUCTIF DE LA RÉVOLUTION MONDIALE?**

L'examen objectif de la situation actuelle démontre que, partout à travers le Monde, des courants révolutionnaires de tendances diverses et souvent opposées essayent de se faire jour et de se développer.

On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que des révolutions de caractères différents, qui trouvent leurs sources, leurs inspirations et leurs justifications dans les mêmes phénomènes économiques, politiques et sociaux, sont en marche dans tous les pays dits civilisés.

J'ai déjà examiné ailleurs quel serait, à mon avis, le caractère de la prochaine révolution européenne et quelle était la répercussion du fascisme, forme concrète de la Révolution capitaliste, sur le mouvement ouvrier révolutionnaire. Je n'y reviendrai pas. Mais je tiens à affirmer, de nouveau, la nécessité de bien préparer, coûte que coûte, la prochaine et inévitable révolution; de lui imprimer un sens social très net, de la réaliser aussi complètement que possible; d'établir, pour cela, une alliance aussi étroite qu'indispensable entre les deux principaux éléments de la révolution: les paysans et les ouvriers.

J'insiste, une fois de plus, sur la nécessité de réaliser, autant que possible et dès maintenant, la synthèse des forces constructives de la révolution: la main-d'œuvre, la technique et la science, afin d'être en mesure d'assurer la vie collective, dans toute sa complexité, et le développement continu de l'ordre nouveau.

Toutes ces tâches supposent, de notre part, une organisation nouvelle et rationnelle de nos éléments de réalisation sur le plan industriel et agricole, en rapport avec les exigences d'une situation révolutionnaire.

Pour atteindre le but que nous nous proposons, il faut, comme je l'ai indiqué dans mon rapport au IV<sup>ème</sup> Congrès de l'*Association internationale des Travailleurs*, qui s'est tenu à Madrid, en juin 1931, réorganiser complètement notre mouvement.

A ce Congrès, dont l'importance et les répercussions furent considérables dans tous les pays d'Europe et d'Amérique, deux conceptions se firent jour. Elles demeurent.

La première consiste à affirmer qu'on ne récolte qu'à condition d'avoir semé et bien semé. Elle affirme que la préparation est la mère de l'action et que celle-ci porte en elle la réalisation. Ses défenseurs, dont j'étais - et je le reste, - étaient convaincus que le syndicalisme révolutionnaire doit indiquer, en prétendant à la succession du capitalisme, les bases et le fonctionnement de l'ordre social qu'il veut réaliser; qu'il doit faire connaître son *Plan constructif* et faire pénétrer dans les masses travailleuses sa doctrine, ses principes et le système d'organisation qu'il oppose, dans l'ensemble et partie par partie, aux principes et à la doctrine capitalistes.

Les partisans de la seconde conception, tout en étant aussi convaincus que les défenseurs de la première de l'inévitabilité et de la nécessité de la révolution sociale, ne croient pas, par contre, en l'indispensabilité d'une préparation méthodique et rationnelle de cette révolution.

En un mot, ils nient la valeur d'un *Plan constructif* établi et vulgarisé à l'avance.

Ils affirment, sans pouvoir le démontrer par le moindre exemple historique, que la poussée créatrice, spontanée et indéfinie des masses fera surgir, le moment venu, les organismes qui auront charge et mission d'assurer le succès de la grande et complexe entreprise révolutionnaire.

Pour ma part, je crois, plus fermement que jamais, que la période du romantisme révolutionnaire est terminée.

Si j'ai, toujours, la plus grande confiance dans l'action révolutionnaire du prolétariat, je n'ai pas, en présence de la puissance de l'adversaire à vaincre, la foi qu'ont les partisans de la tendance contraire en la «*spontanéité*» des réalisations révolutionnaires. Je crois en la nécessité de les préparer.

Détruire? C'est facile, mais ce n'est que la partie négative de la révolution.

Construire? C'est infiniment plus difficile et c'est la partie positive de l'œuvre révolutionnaire. Et, dans la meilleure hypothèse, on peut affirmer, à coup sûr, que la capacité constructive du prolétariat sera toujours inférieure à sa capacité de destruction.

Pourtant, même pour détruire, il est absolument nécessaire qu'il sache, aussi exactement que possible, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut plus ou ne veut pas.

Autrement, et malgré toutes les affirmations contraires, il confiera une fois de plus ses destinées à une minorité qui le mènera où elle voudra - peut-être où elle pourra - et non où il voudra, parce qu'il ne saura pas ce qu'il veut. C'est infiniment grave. Toute l'Histoire le prouve.

Au contraire, si le prolétariat est informé à l'avance, il décidera librement ce qu'il veut faire. Il choisira son objectif, ses moyens et son chemin. S'il ne peut faire ce choix, s'il est maintenu dans l'ignorance, s'il attend le Messie et le miracle, il subira la dictature d'une poignée d'hommes, dictature qui sera d'autant plus pénible que les «*conducteurs*» eux-mêmes ne sauront ni où aller, ni où conduire les autres.

Pour parler clair, je déclare que la discussion d'un plan d'organisation, et d'action, ses améliorations et son adoption conduisent, indubitablement, après une propagande et une vulgarisation adéquates, à un triomphe certain.

La conception contraire ne peut mener qu'à la catastrophe. Et celle-ci doit être évitée à tout prix.

Pour qu'il en soit ainsi, élaborons notre Plan constructif, soumettons-le à la discussion de tous et, qu'au plus tôt, on l'examine. Qu'on l'approfondisse, le perfectionne, mais qu'on décide et agisse.

C'est dans le but d'obtenir ces résultats que je soumets ce Plan d'organisation industrielle, administrative et sociale à l'examen, à la discussion, à la critique et à la décision de tous.

Cependant, avant d'aller plus loin, il me paraît nécessaire d'indiquer la méthode de travail et les principes qui m'ont guidé dans l'élaboration de ce Plan.

Suivant ma conception, la base certaine, indiscutable, de toute Société est l'Économie. L'Administratif découle du système économique et le Social est la conséquence de l'Économique et de l'Administratif qui lui donnent vie et force.

D'autre part, la production: agricole et industrielle, m'a paru absolument vitale et, pour un certain temps encore, conditionner la consommation, ce qui ne veut nullement dire qu'il ne faille pas tenter d'élever la production au niveau des besoins de la consommation la plus large.

C'est donc par l'organisation de la production que je commencerai l'exposé de mon Plan.

Je le continuerai par l'étude des rouages syndicaux chargés d'organiser la production, sous leur responsabilité.

Enfin, j'établirai les rapports qui doivent exister entre ces rouages pour que l'appareil donne son maximum de rendement.

Mais, avant tout, je tiens à déclarer que le système que je propose a pour objet d'éliminer complètement l'État, de solidariser, pour une même tâche, tous les travailleurs: manuels, techniciens et savants; de garantir aux individus et aux groupements le maximum de liberté; de donner à tous, les moyens d'exercer pleinement leur initiative, dans la plénitude de leur responsabilité; d'établir le contrôle, fraternel, mais sévère, de l'action individuelle et collective.

Ce système sera donc de forme associative, fédéraliste, régionaliste, communaliste, fédérative et anti-étatiste.

Il aura pour but de réaliser la synthèse des intérêts particuliers et tendra, par là-même, à l'établissement d'un intérêt général sur la base de la plus grande égalité sociale. Il reposera essentiellement sur la solidarité et l'entraide. Il sera basé: 1- sur le travailleur, unité économique; 2- sur l'individu, unité sociale, et s'efforcera de concilier tous les droits et tous les besoins de celui-ci et de celui-là.

-----

## **L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires et nécessaires, examinons maintenant comment doit être organisée la production: industrielle, d'abord; agricole, ensuite.

Immédiatement, s'imposent à l'esprit les idées suivantes: Adapter à la tâche constructive révolutionnaire les rouages syndicaux déjà existants; créer sans délai ceux qui n'existent pas; renforcer ceux qui existent, mais qui sont encore insuffisants.

Tous ces rouages, nécessaires pour organiser rationnellement la production, sont incontestablement: les Comités d'atelier, les Conseils d'usine, le Syndicat d'industrie, la Fédération régionale d'industrie, la Fédération Nationale d'industrie et la Fédération Internationale d'industrie, comme l'indique le schéma de l'organisation de la production industrielle.

Ils sont dotés d'Offices techniques spéciaux indiqués également par le schéma.

Examinons comment ils doivent fonctionner, quels sont leurs rapports, leurs liaisons.

### **LES COMITÉS D'ATELIER**

Les Comités d'atelier, qui sont, en ce moment, les organes syndicaux indispensables pour exercer le contrôle de la production; qui sont actuellement chargés d'étudier le fonctionnement technique et social de l'atelier, de défendre les travailleurs sur le lieu même du travail, devront diriger la production de l'atelier, aux lieux et places de la direction capitaliste, en accord avec les Conseils d'usine.

### **LES CONSEILS D'USINE**

Ces organes qui ont déjà, dès maintenant, une mission défensive plus large, qui sont les sentinelles avancées du syndicat dans l'entreprise capitaliste, c'est-à-dire les instruments du contrôle syndical dans la gestion patronale, pour l'entrée des matières premières et les transformations successives subies par celles-ci deviendront, par la force des choses, les conseils de gestion de l'entreprise. Ils se substitueront normalement aux conseils d'administration capitalistes. Ils dirigeront, en fait, techniquement, administrativement et socialement les entreprises nouvelles, avec l'aide des Comités d'atelier et sous le contrôle effectif du Syndicat d'industrie de la localité.

On remarquera que le Comité d'atelier et le Conseil d'atelier se composent, l'un et l'autre, de deux sections: l'une technique, l'autre sociale.

Selon moi, ces deux sections doivent travailler de la façon suivante:

### **SECTIONS TECHNIQUES**

1- Étudier, par atelier, l'organisation et l'exécution du travail; se préoccuper des investigations et des perfectionnements susceptibles d'augmenter le rendement, élever ce rendement au niveau exigé par la consommation, dont les besoins seront indiqués par l'Office de la Statistique; diminuer, dans toute la mesure du possible, la durée du travail de l'homme et sa fatigue physique;

2- Doter chaque atelier d'un bureau de recherches, d'un laboratoire d'essais, pour étudier les inventions et rechercher les moyens pratiques de les appliquer. Ce bureau et ce laboratoire devront être au courant des progrès techniques réalisés ailleurs, dans l'ensemble de leur industrie, et communiquer leurs travaux à leurs syndicats, aux organismes chargés de concentrer les informations et de les vulgariser par les meilleurs moyens: journaux, revues, tableaux muraux, conférences, etc...

Pour accomplir cette tâche, les travailleurs collaboreront, au sein de l'atelier, à leurs offices respectifs;

3- Constater les résultats obtenus, tenter de les améliorer, les examiner attentivement au cours d'assemblées réunissant les Comités d'atelier de la même Entreprise.

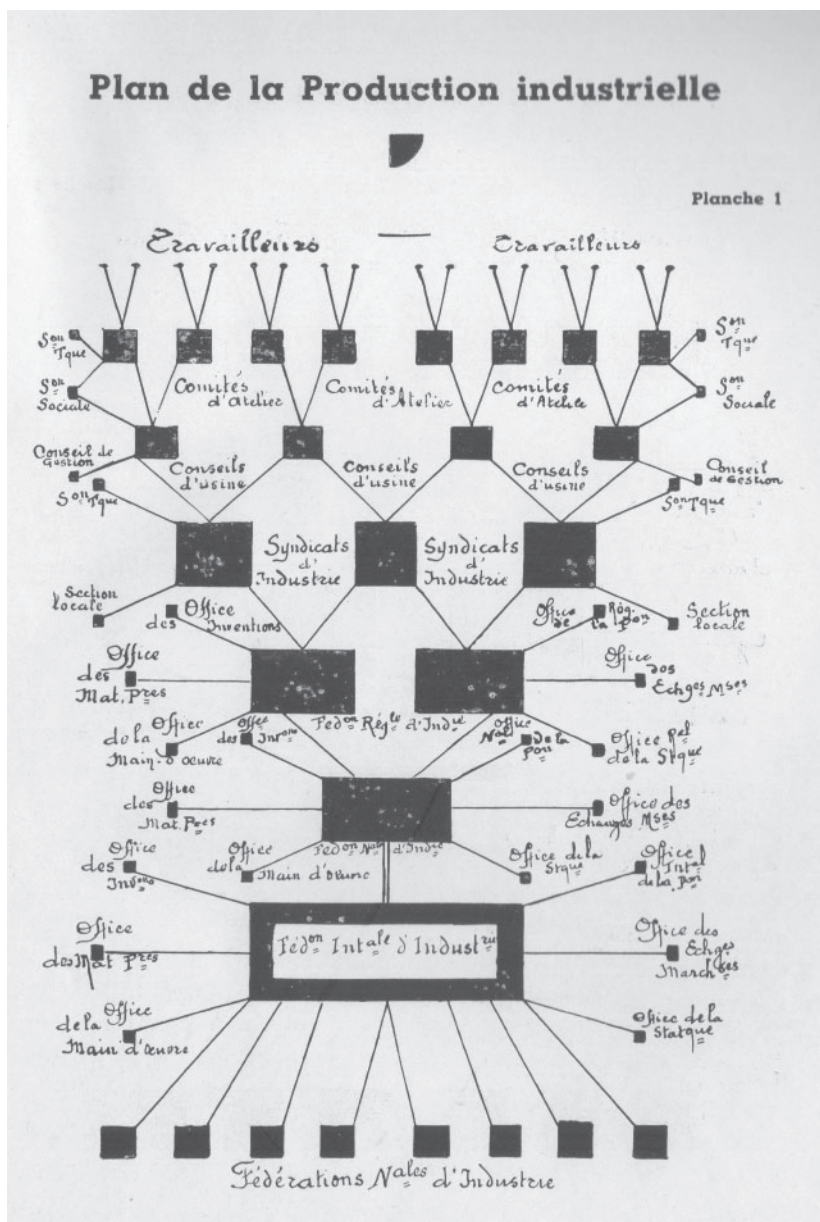
Au cours de ces assemblées, qui se réuniront une fois par mois, par exemple, et plus souvent, si c'est nécessaire, les travailleurs rechercheront en commun les meilleures méthodes de travail, en se basant sur les résultats obtenus par eux ou par leurs camarades des autres centres qui les auront renseignés à ce sujet.

Ils tiendront soigneusement compte des investigations, recherches, inventions et applications qui leur seront communiquées et s'efforceront de trouver les moyens pratiques de les généraliser.

Les Comités d'atelier tiendront également des assemblées qui réuniront, toutes les fois que ce sera nécessaire, tous les travailleurs de l'atelier. Ceux-ci se livreront au même examen scrupuleux et prendront les décisions utiles.

Les Comités d'atelier, de bureau, de chantier, de gare, etc..., etc..., éditeront un bulletin périodique destiné aux travailleurs de la même entreprise. Ils feront parvenir leurs travaux au Conseil de gestion et au Syndicat d'industrie.

Ces derniers informeront, à leur tour, les Fédérations régionales et nationales d'industrie qui se chargeront, elles aussi, d'informer, de la même façon, les Offices spécialisés des Fédérations internationales d'industrie et les divers organismes économiques de documentation et de statistique, au moyen de notes claires, précises et concrètes.



A côté des Sections techniques des Comités d'atelier, en relation constante avec celles-ci, et le Conseil d'usine, travailleront les Sections sociales d'atelier.

### **SECTIONS SOCIALES**

Ces Sections ont pour mission d'assurer aux travailleurs le maximum de bien-être, d'hygiène et de sécurité; de régler, d'accord avec les intéressés, et en tenant compte des besoins de la production, la durée et les conditions de travail. En un mot, leur rôle consiste à s'intéresser le plus possible à la vie du producteur, sur le lieu même de son travail; à l'éduquer, à développer en lui les qualités humaines et, en premier lieu, l'aide mutuelle, la solidarité, la patience et la tolérance, ainsi - et surtout - que le sentiment de la responsabilité.

Les Sections sociales se réuniront aussi périodiquement et, comme les Sections techniques d'atelier, porteront les résultats obtenus à la connaissance des travailleurs des ateliers, des bureaux, des Syndicats, des Unions régionales, de la Confédération et de l'Internationale qui se chargeront, chacun en ce qui le concerne, de les informer également. Ainsi s'établira, du Travailleur à l'Internationale, et vice-versa, un double cycle, à mouvement continu, sur le plan technique et sur le plan social, qui permettra à chacun et à tous, d'être constamment au courant des affaires qui intéressent et le Travailleur et l'Individu.

### **CONSEILS D'USINE OU D'ENTREPRISE**

Munis des renseignements qui leur seront fournis par les Comités d'atelier et leurs Sections, les Conseils d'usine, qui seront formés par tous les travailleurs de l'entreprise et composés des éléments les plus qualifiés de tous les services, remplaceront les conseils d'administration capitalistes.

Ils assureront donc la direction et la gestion de l'entreprise socialisée.

Ces Conseils auront pour mission de la faire fonctionner et de l'administrer au nom de la collectivité, sous le contrôle du Syndicat d'industrie et de leurs propres mandats. Ils seront pleinement responsables de leur activité devant tous les travailleurs de leur industrie locale.

Renseignés par le Syndicat d'industrie sur l'importance des commandes à effectuer et sur le caractère de celles-ci, alimentés par l'Office local des matières premières, fournis de main-d'œuvre par l'Office local qualifié, ils tiendront la comptabilité-matières de l'entreprise et dirigeront, sur les points désignés par l'Office local des Échanges-Marchandises, renseigné lui-même par les Offices régionaux et nationaux correspondants, les excédents de production dont ils disposeront.

Ils présenteront le bilan de leur gestion aux travailleurs de l'entreprise, réunis en assemblée générale et le soumettront également au Syndicat d'industrie dont ils dépendront.

Ils se préoccuperont de la bonne utilisation de la main-d'œuvre reçue de l'Office local chargé de la répartir.

Lors de l'examen du bilan matériel et social par l'assemblée générale des travailleurs de l'entreprise, ceux-ci étudieront attentivement les résultats obtenus et prendront toutes les mesures nécessaires pour en obtenir de meilleurs encore. Ce travail d'émulation sera facilité par la connaissance simultanée du travail technique et du travail social réalisé dans les entreprises de même nature.

Cependant, quelle que soit l'importance des Comités d'atelier et des Conseils d'usine ou d'entreprise, il est évident qu'ils ne pourront être que les organes du Syndicat d'industrie.

### **SYNDICAT D'INDUSTRIE**

Le Syndicat d'industrie est la véritable cellule de base de la production locale. Pourquoi? Parce que les Comités d'atelier et Conseils d'usine ou d'entreprise, spécialisés dans branche de cette industrie ou une partie de cette industrie, ne sont pas à même d'organiser, dans la localité, la production de toute

une industrie, ni d'assurer les rapports effectifs et indispensables entre toutes les entreprises de même nature, puisque leur activité se limite forcément à leur atelier ou à leur entreprise.

Seul, le Syndicat d'industrie, qui groupe toutes les entreprises ressortissant de l'industrie; qui est composé de tous les travailleurs de cette industrie, est, par sa nature même, le régulateur industriel tout désigné dont la fonction s'impose. Il est seul qualifié, par sa nature, pour organiser et diriger, en toute connaissance de cause, la production de telle ou telle industrie, dans une localité déterminée.

Par son rôle actuel, par la tâche préparatoire qu'il est seul à accomplir, il est tout désigné pour accomplir cette besogne, à l'exclusion de tout autre groupement plus restreint, insuffisamment préparé ou inexistant en régime capitaliste.

Pour toutes ces raisons, et d'autres encore qui sont d'ordre social, le Syndicat d'industrie doit être la cellule de base de la production, tant industrielle qu'agricole, contrairement à ce que tentent d'accréditer, pour des buts politiques, les partis qui veulent se faire des instruments des Conseils d'usine ou d'entreprise.

Les Comités d'atelier et les Conseils d'usine sont, certes, les organes indispensables des Syndicats, mais ils ne peuvent, d'aucune manière et en aucun cas, se substituer à ceux-ci.

Au Syndicat d'industrie incombe le soin d'associer et de coordonner les efforts des entreprises de la localité; de les approvisionner régulièrement en matières premières, de faire stocker, emmagasiner ou expédier, selon le cas, les produits finis; de mettre à la disposition de la localité la production de son industrie en vue d'une répartition ou d'un échange par le soin des Offices locaux qualifiés.

Les excédents de production, non utilisables sur place, seront répartis, soit pour satisfaire les besoins des localités voisines, soit pour être échangés avec les régions les plus proches, soit pour être vendus à l'extérieur, selon les indications des Offices d'échanges locaux, régionaux ou nationaux.

Ces excédents seront emmagasinés par les soins des usines et dirigés sur leur destination par le Service de transport. On s'efforcera de réduire ce transport au minimum et d'utiliser, en toute circonstance, le mode le plus adéquat à la marchandise transportée, en tenant compte, toutefois, de la célérité à donner.

Les usines et Offices communaux recevront, dans les mêmes conditions, les matières premières et les produits provenant des autres régions ou de l'extérieur.

Afin d'éviter des transports inutiles, qui dépenseraient du temps et immobiliseraient, sans raison, un matériel qui serait plus utile ailleurs, le Syndicat construira sur le lieu même où se trouve la matière première essentielle, et cela dans toute la mesure du possible, les établissements industriels nécessaires. A défaut, il s'efforcera de les établir, en utilisant l'élément moteur naturel existant à proximité des constructions projetées.

Pour accomplir toute la tâche qui lui incombera, le Syndicat d'industrie sera composé de deux sortes de Sections: les Sections techniques et les Sections locales.

#### **a- Sections techniques syndicales:**

Elles ont pour mission de prolonger, au sein du Syndicat, l'activité déployée à la base, par les Sections techniques d'atelier. Au sein de ces Sections, les travailleurs se consacreront à l'étude des questions particulières à leur spécialité, à leur métier, en prenant pour base les travaux des Sections techniques d'atelier.

Les Sections techniques devront pénétrer dans le détail; elles auront pour mission de généraliser, dans toutes les entreprises dépendant d'un même Syndicat d'industrie, l'emploi des meilleurs procédés de fabrication; de faire essayer et de comparer les perfectionnements techniques étudiés par les labo-



ratoires d'études et de recherches; de s'informer auprès des Sections similaires, d'échanger avec elles, au sein des Syndicats et de leurs entreprises, au cours d'assemblées d'information, les renseignements susceptibles de faire progresser la marche générale des ateliers; d'organiser par les meilleurs moyens et avec l'aide de tous ceux qui seront qualifiés, les cours professionnels qui formeront de bons ouvriers et maintiendront ainsi, au niveau le plus élevé, les connaissances des adultes.

#### **b- Sections locales syndicales:**

Ces Sections s'attacheront à l'étude des questions sociales intéressant leur métier ou leur spécialité. Elles développeront le travail exécuté à la base par les Sections sociales des Comités d'atelier.

Elles s'appliqueront surtout à l'éducation et à la formation sociale des jeunes ouvriers. Elles donneront aussi aux travailleurs, qui n'habitent pas sur le lieu de leur travail, la possibilité de participer à la vie sociale de leur Syndicat, sans avoir à se déplacer.

Ainsi seront comparées, dans la meilleure des émulations, les expériences faites dans les localités voisines.

A la vie professionnelle, qui se déroulera au sein des Comités d'atelier et des Syndicats, viendra s'ajouter la vie sociale qui se développera dans la localité pour former un ensemble fécond et harmonieux.

Un Syndicat d'industrie, qui comptera dix Sections techniques et, par son rayon d'action, dix localités, donc dix Sections locales, pourra, de cette façon, faire participer tous ses membres à la vie complète de l'organisation et atteindre le maximum de bons résultats.

Les conseils généraux et les assemblées générales des Syndicats, convoqués périodiquement ou suivant les besoins, permettront à l'ensemble des travailleurs de juger le passé, de contrôler leurs mandats et de préparer l'avenir.

Nul doute qu'organisé de cette façon, le Syndicat d'industrie ne soit capable de faire face aux tâches constructives de la révolution.

### **FÉDÉRATIONS RÉGIONALES D'INDUSTRIE**

De même qu'il est indispensable de grouper tous les Syndicats d'une région déterminée pour assurer la vie économique de cette région dans les meilleures conditions, il est absolument nécessaire de réunir ces Syndicats par industrie, en vue d'organiser, dans le même cadre, la production industrielle.

La tâche des Fédérations régionales d'industrie sera exclusivement technique. Elle sera effectuée en accord avec les Unions régionales des syndicats d'une part, et les Fédérations nationales d'industrie, d'autre part.

Ces Fédérations régionales formeront le Conseil économique régional. Cet organisme fonctionnera sous le contrôle de l'Union régionale des Syndicats. Il aidera celle-ci à organiser rationnellement la vie économique de la région.

Pour remplir cette mission, exclusivement technique, je le répète à dessein, la Fédération régionale d'industrie disposera de six Offices principaux qui seront: l'Office des Matières premières; l'Office de la Production; l'Office de la Main-d'œuvre; l'Office des Inventions; l'Office de la Statistique; l'Office des Échanges-Marchandises.

a- **L'Office des Matières premières** reçoit les renseignements des Syndicats régionaux de son industrie. Il connaît, par la voie du Conseil économique régional, les commandes à effectuer et à livrer; il est chargé d'approvisionner en matières premières les usines et entreprises dépendant des Syndicats de son ressort.

D'accord avec les Syndicats d'industrie intéressés, il recherche les matières qui peuvent être utili-

sées sur place. Il n'a recours aux autres régions ou à l'extérieur que dans le cas de nécessité absolue: après avoir épuisé ses ressources ou s'il s'agit de produits spéciaux.

Il tient la comptabilité détaillée des entrées et sorties et la met à la disposition, par voie de statistiques et de graphiques, du Comité économique régional ou de l'Office de Statistiques.

**b- L'Office de la Production** est renseigné par les Syndicats de son industrie sur l'importance des matières extraites et transformées en produits finis dans les usines et les entreprises de son industrie.

Il s'efforce de faire atteindre le chiffre de la production indiqué par le Conseil régional économique, fixé par la région et d'accord avec celle-ci, par le Conseil économique national.

Cet Office est le véritable régulateur de la production de son industrie dans sa région.

Il tient la comptabilité détaillée de cette production et la communique au Conseil économique régional.

**c- L'Office de la Main-d'œuvre:** Cet Office a pour but de recenser et de répartir la main-d'œuvre employée dans l'industrie, dans le cadre régional.

Lorsque cette main-d'œuvre est excédentaire, il offre à l'Office correspondant de l'Union régionale les bras en surnombre. Si la main-d'œuvre est déficitaire, il demande le nombre d'hommes nécessaires à ce même Office.

Il appartiendra à ce dernier d'organiser les mutations d'industrie à industrie.

**d- L'Office des Inventions:** L'Office dont il s'agit suivra, pas à pas, les travaux des bureaux, des laboratoires d'essais et de recherches, à l'aide des rapports qui lui seront fournis par les Syndicats de son industrie.

Il comparera les résultats obtenus avec ceux qui seront atteints dans les autres régions et portés à sa connaissance par les Offices similaires; il s'efforcera de généraliser l'emploi des méthodes et des procédés qui s'imposeront par leur valeur.

Il renseignera sa Fédération d'industrie et le Conseil économique régional par l'Office correspondant et facilitera ainsi la tâche du Conseil économique national.

**e- L'Office de la Statistique** reçoit de tous les autres Offices fédéraux de la région et des Syndicats de son ressort tous les rapports et graphiques nécessaires à sa tâche; en un mot, toute la documentation relative à la marche de son industrie: matières premières et produits transformés reçus et expédiés; main-d'œuvre employée, disponible ou nécessaire.

Il doit pouvoir donner, à tout moment, tous les renseignements relatifs à l'activité de son industrie; en connaître toutes les possibilités et les besoins.

Il communique, périodiquement ou sur demande, ses travaux aux Unions régionales, aux Fédérations d'industrie et aux Conseils régionaux économiques.

L'Office de la Statistique doit être le véritable miroir qui permet d'apercevoir, d'un seul coup, toute l'activité régionale d'une industrie quelconque.

**f- L'Office des Échanges-Marchandises** est informé par les Syndicats de son ressort de l'importance détaillée des matières et produits qui sont disponibles.

Il lui appartient de mettre cet excédent à la disposition de l'Office régional chargé de les faire diriger sur leur destination.

De la même façon, il demande à cet Office les quantités et les catégories de matières premières et de produits qui lui sont nécessaires. Il donne toutes indications utiles pour les acheminer.

Il s'assure de la rapide exécution de ces divers échanges et renseigne lui-même l'Office de la Statistique.

## **LES FÉDÉRATIONS NATIONALES D'INDUSTRIE**

Les Fédérations nationales d'industrie sont, auprès de la C.G.T. ce que sont, auprès des Unions régionales, les Fédérations régionales d'industrie.

Pour remplir leur rôle, elles disposent des mêmes Offices que les Fédérations régionales. Leurs Offices prolongent, sur le plan national, l'activité des Offices régionaux d'industrie.

Informés et renseignés de la sorte, par les Fédérations régionales d'industrie et leurs Offices, les

Offices industriels nationaux préparent, sur tous les terrains, la tâche de leur Fédération au sein du Conseil économique national et celle de la Fédération internationale d'industrie au sein du Comité économique international.

De même que les Fédérations régionales d'industrie, les Fédérations nationales sont des rouages purement techniques.

### ***LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES D'INDUSTRIE***

Les Fédérations internationales d'industrie, au même titre que les Fédérations nationales, sont les auxiliaires de la Confédération Générale du Travail, aidant, dans la sienne, l'Internationale Syndicale.

Réunies, elles forment le Conseil économique international. Pour accomplir leur mission, elles sont dotées des mêmes Offices que les Fédérations nationales d'industrie.

Leur tâche est également semblable, sur leur plan, à celle qui incombe aux Fédérations régionales et nationales. Elles en sont que le prolongement indispensable de ces dernières, surtout si la révolution s'étend à plusieurs pays.

Ce système permet certainement d'organiser la production industrielle, de bas en haut, dans la période révolutionnaire.

Parfaitement fédéraliste, conforme à nos principes, il permet aussi à chacun et à tous de participer avec efficacité à la marche d'ensemble de l'organisation industrielle.

Il n'a, bien entendu, rien d'immuable et il est susceptible de recevoir, sans à-coups, toutes les modifications que la pratique et l'expérience pourront imposer.

Cependant, tel quel, il représente, à mon avis, un minimum nécessaire. Il permet de franchir, sans trop de difficultés, la période transitoire de la révolution et d'envisager l'avenir avec confiance.

-----

## **L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

Le problème agraire est une des plus graves questions que la révolution sociale aura à résoudre.

De sa solution dépend, à n'en pas douter, le succès de cette révolution.

Nous savons tous qu'il ne sera pas suffisant, contrairement à ce que préconisent, en principe, tous les partis politiques, de changer la forme étatique d'un régime, de substituer, à la tête du gouvernement, un parti déterminé à un autre parti.

Avant tout, il faudra assurer la vie matérielle du pays en révolution; et ce résultat ne pourra être atteint qu'en organisant la production en général et, en premier lieu, la production agricole, selon les nouveaux principes qui seront à la base de cette révolution.

Cette considération est suffisante pour requérir et retenir l'attention des syndicalistes révolutionnaires, fédéralistes et anti-étatistes de tous les pays.

Cependant, quelle que soit l'importance capitale de cette considération, il en est une autre qui doit aussi nous guider et qu'il est indispensable d'étudier en préparant l'organisation de la production agricole, véritable support de la révolution. C'est celle-ci: de plus en plus, il apparaît que la révolution peut prendre naissance dans les campagnes.

En effet, l'analyse de la situation européenne démontre clairement que l'élément paysan a, partout, une tendance extrêmement marquée à se placer à la tête des mouvements de révolte ayant un caractère révolutionnaire. Les fascistes ne pourront rien contre cela.

Dans mon article publié dans la revue espagnole *Orto*, sous le titre: «*Que sera la prochaine et inévitable révolution?*», j'ai démontré que les travailleurs des champs, se rendant pleinement compte de leur situation misérable, avaient secoué, d'une façon ou d'une autre, le joug qui les opprimait dans tous les pays de l'Europe.

Au surplus, il faut reconnaître - et je l'ai prouvé, en citant des faits indéniables - que, contrairement aux prévisions antérieures, les mouvements révolutionnaires de caractère agraire avaient, partout, partiellement triomphé, alors que les mouvements industriels avaient, partout également, complètement échoué.

De toute évidence, il ne saurait être question de bâtir un système reposant sur cette constatation, quelle que soit l'importance de celle-ci; il s'agit encore moins, bien entendu, d'ériger un dogme: d'affirmer que les mouvements industriels sont pour toujours et partout voués à l'échec et, qu'à l'avenir, seuls les mouvements agraires triompheront.

Ce serait absolument contraire à toute notre doctrine, essentiellement expérimentale, et seuls des partis politiques pourraient raisonner ainsi et agir en conséquence.

Mais il n'est nullement démontré, en dépit de ce qu'on croyait généralement dans nos milieux - de ce que j'ai cru moi-même, bien que je sois d'origine paysanne - que les travailleurs des champs ne seront que des forces secondaires, qui n'interviendront qu'après les ouvriers des villes.

Au contraire, tout porte à croire qu'ils agiront, pour le moins, en même temps et peut-être avant les travailleurs des usines et des chantiers.

En tout cas, qu'ils interviennent simultanément avec les ouvriers de la ville ou avant eux, une chose est, désormais, certaine: les travailleurs des champs ne seront plus une force d'appoint de la révolution

qui acceptera plus ou moins ce qui sera réalisé à la ville; ils seront, sinon la force active essentielle, du moins une force qui remplira, dès le début de la révolution, aux côtés du prolétariat des villes, le rôle qui lui revient.

Instruits par les essais passés - dont certains sont, d'ailleurs, récents - connaissant l'ardent désir de liberté des travailleurs des champs; sachant qu'ils sont, partout, partisans d'une organisation sérieuse de leurs forces sur le terrain syndical et de la préparation à la gestion et l'exploitation des terres, nous avons le devoir impérieux de les aider dans cette tâche, si difficile et si ingrate à la fois.

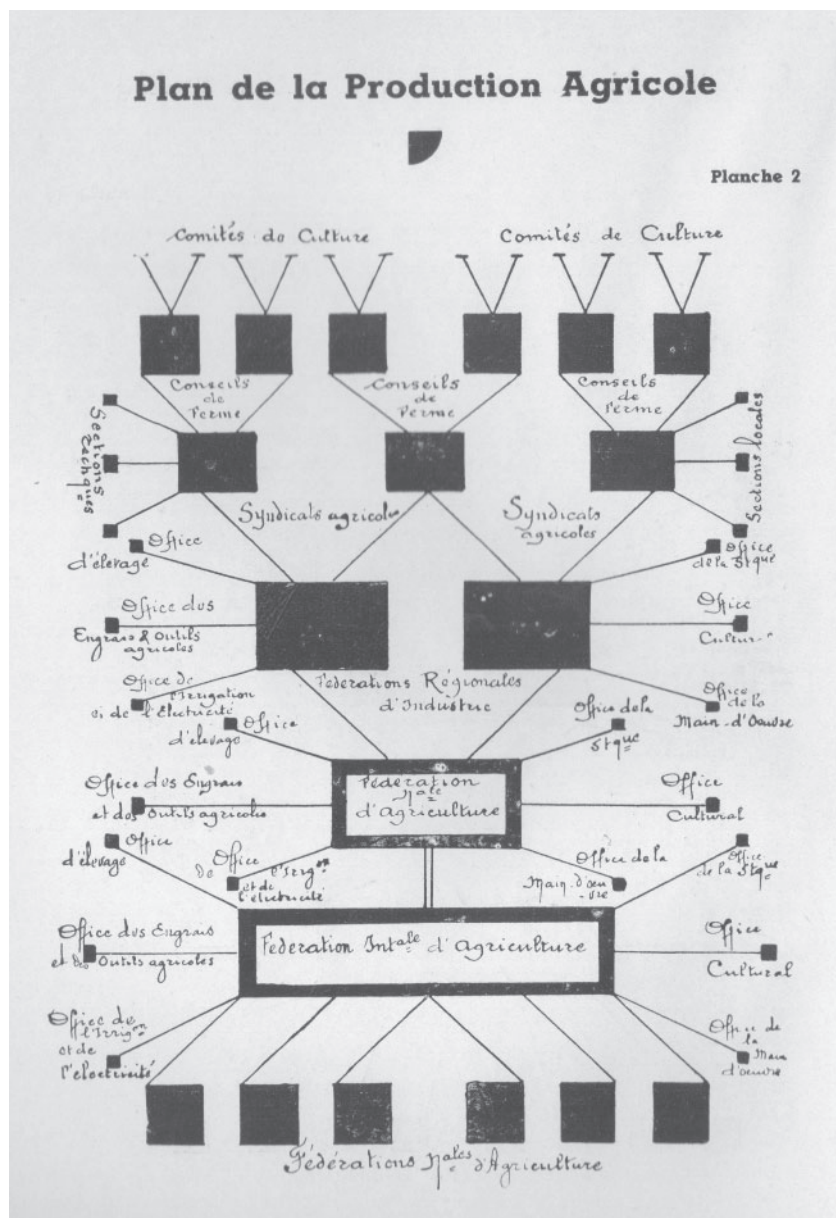
«Pâturage et labourage, disait, jadis, Sully, ministre de Henri IV, sont les deux mamelles de la France».

Aujourd'hui, on peut dire: *Agriculture et industrie sont les deux mamelles de la Révolution.*

Qu'elles s'épuisent, l'une ou l'autre, et la révolution aura vécu.

Pour éviter cette catastrophe, il est nécessaire que, parallèlement et simultanément, nous poursuivions, avec décision, notre tâche d'organisation et de préparation sur les deux terrains: industriel et agricole.

C'est, pour le prolétariat tout entier, une question de vie ou de mort.



Ceci fait, je vais exposer, maintenant, la structure, le fonctionnement et la mission des rouages qui composent cet organisme, que je crois capable d'assurer la marche de la production agricole pour le compte et au bénéfice d'une collectivité libérée.

## **STRUCTURE**

Avant tout, considérons que l'organisation dont il s'agit repose, conformément à nos principes fédéralistes, sur le producteur ou travailleur; que c'est celui-ci qui fait mouvoir, à tous les degrés, les rouages - très simples - du mécanisme de la production.

Comme dans l'organisation industrielle, le travailleur est pleinement maître de ses décisions. C'est lui qui discute, décide, agit et contrôle.

On voit également que son activité est double; qu'elle s'exerce, à la fois, au moyen d'organismes différents, sur le plan technique et sur le terrain social.

Cependant, comme je traiterai plus tard la question de l'organisation sociale et de l'organisation syndicale, en général, il me paraît nécessaire de consacrer uniquement cet exposé à l'organisation technique de la production agricole.

A mon avis, il est absolument indispensable de faire bien comprendre à tous que les Fédérations agricoles, de même que les Fédérations industrielles, ne sont, ne peuvent et ne doivent être que des organismes exclusivement techniques. De même, il est nécessaire d'admettre qu'on ne peut s'en passer, qu'elles ont leur place nettement marquée dans le mouvement syndical moderne et que, pour que celui-ci puisse accomplir sa mission, avant, pendant et après la révolution, ces Fédérations doivent absolument exister.

## **FONCTIONNEMENT**

L'examen le plus sommaire du plan d'organisation permet de se rendre compte:

1- Qu'il existe un rapport constant entre tous les rouages: du travailleur à la Fédération internationale de l'Agriculture;

2- Que chacun de ces rouages dispose, pour accomplir sa tâche, d'un nombre égal d'Offices spécialisés, qui se partagent la besogne et permettent ainsi d'augmenter et de coordonner l'activité, de proche en proche, du plan initial au plan final;

3- Que les divers Offices sont placés sous le contrôle permanent et direct du rouage dont ils dépendent et, par conséquent, des travailleurs qui le composent, par le jeu de leurs organes de décision, d'exécution et de contrôle;

4- Que cette organisation permet d'agir sur le quadruple plan suivant: local, régional, national et international, comme l'exigent les problèmes à résoudre.

Ainsi, tout se tient, se soude et s'enchaîne et aucun détail du problème ne peut échapper à l'investigation.

Il est inutile d'indiquer que je n'ai fait figurer sur ce schéma que les organismes essentiels. En effet, il est certain que les nécessités imposeront, sans nul doute, la création d'Offices ou de Services secondaires. Il sera temps d'y pourvoir, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Mais tel quel, le système préconisé me paraît parfaitement suffisant pour assurer une bonne organisation de la production agricole dans la période révolutionnaire.

## **MISSION DES ROUAGES**

Pour bien se pénétrer du rôle qui incombe à tous les rouages; pour bien comprendre les rapports qui doivent exister entre eux, il est absolument indispensable de les examiner un à un; de démonter, en quelque sorte, le mécanisme, de l'étaler et, ensuite, de le remonter et de bien ajuster l'ensemble.

**1- Paysans travailleurs:** De même que dans l'industrie, l'unité de base, réelle et vivante, permanente et intangible, est le producteur ou travailleur.

C'est sur lui que repose tout le système et, hors de lui, sans lui, rien ne peut exister: ni production, ni société. Mais il n'est pas moins évident, si on veut assurer effectivement la vie de la collectivité, qu'il faut, d'abord, réunir et grouper les forces, toutes les forces, dans un cadre général, puis les spécialiser, pour embrasser, ensuite, toutes les parties du problème et les résoudre simultanément.

Une telle tâche ne peut être réalisée que par une organisation qui a banni toute exploitation et détruit, au préalable, toute autorité par l'institution d'une égalité sociale effective et complète.

Ce résultat ne peut être obtenu que par l'exploitation des terres et des richesses naturelles, au bénéfice de tous les travailleurs, pour tous et par tous.

Ceci suppose donc que tous participent, d'une manière identique, à la vie et à l'activité de l'ensemble: qu'il n'y a ni privilégiés, ni déshérités, que chacun est bien l'égal de tous.

**2- Syndicat:** Comme dans l'industrie, le Syndicat est le groupement naturel, la cellule de base. Nul autre organe ne peut le remplacer.

C'est à lui qu'incombe, dans une localité donnée, d'organiser, de régler la production, avec l'aide des Comités de culture et des Conseils de ferme (ou d'exploitation), qui sont les rouages techniques du Syndicat agricole, au même titre que les Comités d'atelier et les Conseils d'usine sont les rouages techniques du Syndicat industriel.

Je n'insisterai pas sur les raisons aussi multiples que péremptoires qui obligent à choisir le Syndicat comme groupement de base, aussi bien techniquement que socialement.

Je les ai déjà exposées dans l'étude consacrée à la production industrielle.

Le Syndicat agricole doit donc avoir pour mission d'organiser l'ensemble de la production dans une localité déterminée. Informé, d'une part, par les Offices spécialisés de cette localité, de sa région économique et industrielle, il doit s'efforcer, d'autre part, d'atteindre - et même de dépasser légèrement - le quantum de production et d'obtenir la qualité qui lui est indiquée pour chaque branche, selon le caractère du sol: élevage, cultures diverses, etc...

C'est également à lui qu'incombe, avec le concours de ses Comités de culture, de choisir les terrains les plus aptes pour y cultiver tel ou tel produit: blé, avoine, orge, vigne, lin, chanvre, etc...; de demander aux Offices qualifiés les engrais et instruments nécessaires; de réclamer et de faire exécuter les travaux d'irrigation indispensables pour fertiliser les terres; de faire installer la force motrice qu'utiliseront les instruments de culture sur une vaste échelle; de doter les locaux d'habitation du confort et les locaux de travail d'un bon outillage, les champs et les voies de communication d'un éclairage électrique, etc...

Enfin, le Syndicat sera chargé de représenter les travailleurs de son ressort au sein de l'Union locale des Syndicats et participera ainsi à la vie sociale de la localité.

Son action sera décidée, son activité s'exercera dans les assemblées générales de l'Union locale des Syndicats, auxquels devront participer tous les travailleurs de son ressort. En un mot, il fonctionnera exactement comme le Syndicat industriel. Seul, son aspect différera un peu sur le plan technique, mais il est absolument analogue sur le plan social. Enfin, comme le Syndicat industriel, il aura ses Sections locales, où seront traitées les questions sociales.

Revenons, maintenant, aux rouages techniques du Syndicat agricole: le Comité de culture et les Conseils d'exploitation ou de ferme.

**3- Comité de culture:** Le Comité de culture est chargé exclusivement du travail technique.

Dans une exploitation agricole déterminée, il a charge de réaliser, dans les meilleures conditions, le

quantum de production qui lui est indiqué et d'obtenir la qualité prévue. Son activité doit se développer par l'étude des terrains, de leurs qualités, de leur rendement possible, des moyens de les améliorer et de les rendre aptes, le cas échéant, à recevoir telle ou telle culture, il doit viser à augmenter la valeur du sol; prévoir et faire réaliser les travaux d'irrigation et d'assainissement susceptibles de fertiliser la terre. Comme le Comité d'atelier, il doit disposer d'un Service d'investigation et de perfectionnement dirigé par des personnes compétentes: les unes ayant étudié l'agronomie, les autres possédant de solides connaissances pratiques.

Il aura aussi la mission d'organiser le travail pratiquement; de fixer, par voie d'accord entre ses membres, en tenant compte des besoins à satisfaire et de l'effort à produire par tous, la durée de la journée de travail ; de rechercher les meilleures méthodes d'exécution.

Les divers Comités de culture - un par ferme ou exploitation - d'un même Syndicat se réuniront périodiquement. Ils confronteront leurs méthodes et les résultats obtenus; ils étudieront les rapports émanant des Syndicats de leur région économique et des autres régions des divers pays; ils communiqueront à ceux-ci et à ceux-là leurs propres méthodes et résultats, afin d'obtenir partout, par le choix des moyens les meilleurs, le plus fort rendement tout en diminuant la peine du travailleur; ils poursuivront la recherche des meilleurs procédés de sélection animale et végétale et les perfectionneront constamment.

Leur objectif permanent devra être le suivant: diminuer la fatigue du travailleur, réduire au strict minimum son temps de travail, augmenter son bien-être au travail et chez lui, dans tous les domaines, en un mot.

**4- Conseils de ferme (ou d'exploitation):** Le Conseil de ferme (ou d'exploitation) dirige, pour le compte de la collectivité, l'exploitation de la ferme, s'il s'agit de culture intensive, spécialisée ou difficile, en raison de la configuration du terrain ou de culture extensive, selon la nature du terrain.

Il se peut, en effet, qu'une exploitation, en raison de la qualité du sol, soit spécialisée en une seule sorte de culture: blé, vigne, élevage, etc... C'est la culture extensive, peu coûteuse.

Il se peut, au contraire, que par la diversité de son sol, elle soit appelée à pratiquer plusieurs sortes de culture. C'est la culture intensive, plus coûteuse.

Le Conseil de ferme (ou d'exploitation), aidé par ses Comités de culture, en tout ce qui concerne la partie technique, assume le fonctionnement et la gestion de la ferme (ou de l'exploitation).

C'est à ce Conseil, placé sous le contrôle permanent et direct de tous les travailleurs de l'exploitation (ou de la ferme), qu'est dévolu le soin de gérer l'établissement convenablement, avec un haut sens de l'intérêt collectif; d'établir les bilans-matières, d'entretenir les relations nécessaires avec les autres exploitations groupées au sein du même Syndicat agricole; de renseigner les divers Offices techniques du Syndicat; de fournir aux Comités de culture les instruments de travail; d'emmagasiner la production, d'en expédier l'excédent sur les points désignés par les différents Offices compétents; de distribuer les engrais demandés au Syndicat, suivant les indications fournies par le Comité de culture; de faire procéder à l'installation des appareils d'éclairage et de force motrice.

De même que les Comités de culture, le Conseil de ferme (ou d'exploitation) se réunira avec les autres Conseils faisant partie du même Syndicat; il confrontera avec eux les moyens employés et les résultats obtenus, afin de faire progresser sans cesse l'exploitation par une adroite et honnête gestion que seront appelés à contrôler périodiquement - ou sur leur demande - les travailleurs de la ferme familiale ou de l'exploitation collective.

**5- Fédérations régionales et nationales de l'Agriculture:** ces Fédérations devront s'intéresser à toute la production, dans leur région ou dans l'ensemble du pays; elles devront connaître toutes les possibilités de rendement, de façon détaillée, par branche; être au courant de toutes les méthodes d'exploitation et de sélection animale et végétale, suivre toutes les expériences faites ici ou là ; enfin, elles devront connaître exactement l'importance de la main-d'œuvre employée et disponible, dans chaque spécialité.



Pour remplir leur mission, elles seront dotées des six Offices techniques suivants: Office statistique de la Production générale, Office statistique de Culture; Office statistique de la Main-d'œuvre; Office statistique d'Élevage; Office statistique des Engrais et Outils agricoles; Office statistique de l'Irrigation et de l'Électricité.

Le rôle particulier de chaque Office - qui sera, cependant précisé en temps utile - est indiqué par sa dénomination même.

Néanmoins, j'insiste, dès maintenant, sur celui de l'Office de Culture, qui apparaît avec moins de clarté, et qui est, pourtant, d'une importance absolument capitale.

L'Office de Culture remplit, à l'égard des Fédérations régionales, nationales et internationales d'agriculture, le même rôle que l'Office des Recherches et Inventions auprès des Fédérations d'industrie de même nature.

Il tient ses renseignements des Comités de culture, par le canal des Syndicats.

Il dispose de laboratoires et de champs d'expériences, d'un corps d'ingénieurs agronomes et de professionnels qualifiés, il fait procéder aux sélections animales et végétales, il coordonne et unit les efforts en vue de mener à bien les études économiques de son ressort et de réaliser les perfectionnements à apporter à l'outillage. Pour cela, il dispose de services spéciaux qualifiés. En résumé, il est, dans sa sphère d'activité, le guide technique des Syndicats agricoles et de leurs Comités de culture.

Pour suivre toutes les questions qui sont de sa compétence, il est en rapport avec tous les Offices de même nature: régionaux, nationaux et internationaux. Il informe les rouages intérieurs avec lesquels il est en relation des travaux scientifiques exécutés, des perfectionnements techniques réalisés, des méthodes de travail appliquées avec succès.

De façon identique, les autres Offices recevront des Syndicats les renseignements nécessaires pour exercer utilement leur activité.

Ainsi aidés dans leur tâche, les Fédérations agricoles régionales et nationales pourront représenter, en toute connaissance de cause, l'agriculture au sein des Conseils économiques régionaux et nationaux. Elles permettront aussi au mouvement syndical d'embrasser la totalité du problème économique. Elles seront les véritables organisations régulatrices de la production agricole dans leur région et dans leur pays.

Elles donneront la possibilité d'assurer rationnellement les échanges nécessaires entre les régions et les pays, suivant les indications données par les Offices d'échanges intérieurs et extérieurs.

**6- Fédération internationale de l'Agriculture:** cette Fédération dispose des mêmes Offices que les Fédérations régionales et nationales.

Par les renseignements qui lui seront fournis par ces dernières, elle connaîtra exactement et constamment l'état de l'agriculture dans chaque pays et, dans le monde entier, d'une façon détaillée.

Elle sera au courant, par le jeu de ses Offices, de tout ce qui se réalisera dans le domaine agricole et capable, à son tour, de renseigner le Conseil économique international, les Centrales nationales, les Fédérations d'agriculture de tous les pays, sur l'importance des récoltes existantes, des échanges possibles, etc...

De fréquentes consultations avec ses Fédérations nationales lui permettront de généraliser les meilleures méthodes de travail, et d'appliquer les perfectionnements techniques qui auront donné, à l'expérience, les meilleurs résultats; de faire connaître les sélections animales et végétales recommandables; de spécialiser, si c'est nécessaire, certaines régions dans une production qui leur convient particulièrement; de faire circuler convenablement les produits ; de faire entreprendre les grands travaux qui intéressent à la fois plusieurs pays, avec le concours des Centrales nationales et Fédérations d'indus-

trie intéressées; de tenir à jour la comptabilité de la main d'œuvre en vue d'une utilisation judicieuse et productive.

Elle représentera l'Agriculture au sein du Conseil économique international.

Elle fournira à l'Internationale syndicale et à ses Offices techniques tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour assurer rationnellement les échanges et la répartition.

-----